

ANNEXE .ALSACE - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .ALSACE

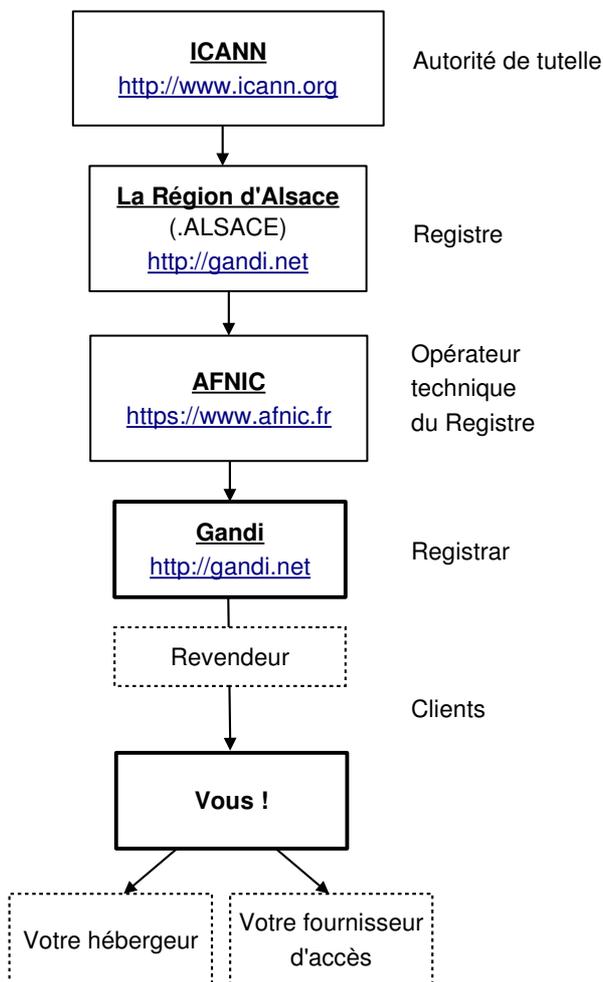
version n°1.0 du 5 décembre 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .ALSACE supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .ALSACE.1. Autorité de tutelle et Registre

.ALSACE est une extension générique dont le but est de promouvoir la Région de l'Alsace. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .ALSACE :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .ALSACE.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ALSACE Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles

et conditions d'enregistrement spécifiques au .ALSACE, définies par l'ICANN et La Région d'Alsace, consultables aux adresses suivantes sur le site du Registre ainsi que :

• Politiques de l'ICANN :

<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .ALSACE. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .ALSACE est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/alsace>

Article .ALSACE.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .ALSACE se déroulera en 5 phases : Sunrise classique, période d'enregistrement limité 1, période d'enregistrement limité 2 et Landrush et enfin période d'ouverture générale.

Les périodes de Sunrise classique, et les périodes d'enregistrement limité 1, 2 ainsi que la Landrush se dérouleront concomitamment du 19 janvier au 20 mars 2015. L'ouverture générale est prévue pour le 7 avril 2015. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise, d'enregistrements limité 1 et 2, de Landrush et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .ALSACE.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/alsace/info>

Les .ALSACE sont ouverts à toutes les personnes qui sont en mesure de prouver un lien avec l'Alsace lors de l'enregistrement et durant la période d'enregistrement.

Vous devez être en mesure de prouver que :

- Vous résidez en Alsace
- Vous conduisez une activité professionnelle, personnelle, commerciale ou culturelle
- Vous êtes en mesure de rapporter la preuve d'un autre lien direct ou indirect avec l'Alsace : économique, social, culturel, historique, ou autre).

Les noms de domaine de communes alsaciennes et de communautés de communes sont bloqués pour une période de 18 mois qui doit se compter à partir de la période de lancement du .ALSACE.

Seulement les représentants de Communautés de Communes et de Communes peuvent enregistrer un nom de domaine durant cette période.

Les communes peuvent enregistrer : le nom d'usage de la commune ou le nom administratif de la commune
Les Communautés de communes peuvent enregistrer des domaines sous la forme cc-nom.alsace et comcom-nom.alsace et leur nom officiel

A la suite de cette période de 18 mois les noms seront ouverts au public en son ensemble.

Article .ALSACE.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,

- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère seront disponibles sur le site du Registre.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve et dont le contenu est rendu disponible sur le site du Registre.

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .ALSACE.6. Période d'enregistrement limité 1

6.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès de l'INPI, de l'OHMI ou de l'OMPI peuvent former une demande d'enregistrement à ce moment. Les documents qui pourront être demandés par le Registre pour justifier de Vos droits sont : un certificat d'enregistrement de Votre marque auprès de l'INPI, de l'OHMI ou de l'OMPI.

6.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période d'enregistrement limité 1 ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles sur le site du Registre.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période d'enregistrement limité 1, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

6.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .ALSACE.7. Période d'enregistrement limité 2

7.1 Règles d'éligibilité

Seules les entreprises ayant leur siège social ou leur établissement secondaire dans les départements du 67 et du 68 peuvent déposer une demande d'enregistrement pour leur dénomination sociale, leur raison commerciale, leur acronyme, leur symbole ou logo). Les documents qui peuvent être requis par le Registre sont les extraits Kbis pour les entreprises.

Les entités publiques ou semi-publiques peuvent également former une demande d'enregistrement durant cette période et devront être en mesure de verser un extrait INSEE si le Registre le leur demande.

Enfin les associations peuvent également former une demande d'enregistrement et devront être en mesure de produire un extrait INSEE ou un certificat de Registre si le Registre en fait la demande.

7.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période d'enregistrement limité 2 ;

- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles sur le site du Registre.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période d'enregistrement limité 2, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

7.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .ALSACE.8. Landrush

8.1 Règles d'éligibilité

La période de Landrush est ouverte à tous ceux qui respectent les critères d'éligibilité du .ALSACE (voir supra article 4).

8.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période Landrush ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles sur le site du Registre.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période Landrush, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

8.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .ALSACE.9. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de

Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .ALSACE.10. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/alsace> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à

défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .ALSACE.11. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période d'enregistrement limité 1 et 2 ainsi qu'en Landrush et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .ALSACE.12. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/alsace>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .ALSACE.13. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous consentez à l'usage, la copie, la distribution, la publication, la modification et autre traitement de Votre données personnelles par les agents et représentants du Registre.

Article .ALSACE.14. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .ALSACE, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>

- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Vous acceptez également avoir lu et Vous soumettre aux politiques et procédures suivantes qui sont disponibles sur le site du Registre:

-la CRDRP

-La procédure d'ERDRP ainsi que les Eligibility Requirements Dispute Resolution Policy qui définit les termes et conditions dans lesquels il est possible de contester une décision du Registre du .ALSACE.

Article .ALSACE.15. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .ALSACE.16. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .ALSACE.17. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .ALSACE.18. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'édictee par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.

De plus, dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez que le Registre et/ou ses agents sont autorisés à transmettre des informations relatives à Votre demande à TMCH, aux autres demandeurs en période de Sunrise ainsi qu'à tout tiers.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous reconnaissez que Vous êtes responsable de l'utilisation de Votre nom de domaine.

Il est de Votre responsabilité de Vous assurer que l'utilisation de Votre nom de domaine :

- est légitime
- est respectueuse et n'affecte pas l'image de l'Alsace et des alsaciens
- n'est pas de nature à causer un préjudice à l'image du Registre ou de ses partenaires
- est de bonne foi lors de la demande d'enregistrement et tout au long de l'enregistrement

Tout manquement à ces obligations serait de nature à entraîner la suspension ou la destruction du nom de domaine enregistré.

Vous Vous engagez également à ne pas :

-utiliser Votre nom de domaine en .ALSACE de telle sorte qu'aucun droits de tierces partie ne soit enfreint et plus particulièrement aucun droit de propriété intellectuelle

-utiliser Votre .ALSACE pour conduire une activité commerciale similaire à celle du Registre ou de proposer la vente de domaine de troisième niveau à des tierces parties

-utiliser Votre .ALSACE pour diffuser des publicités indésirables qui enfreindraient la loi

-utiliser Votre .ALSACE pour porter atteinte à l'image, le nom ou encore la réputation de la Région d'Alsace ou de ses partenaires

-enregistrer Votre nom de domaine avec pour unique dessein de profiter ou de tirer indûment avantage de la réputation du titulaire d'un intérêt légitime ou de tout tiers ayant un droit au nom, ou celui d'un produit ou d'un service associé à ce nom, en créant un risque de confusion dans l'esprit du public.

-utiliser Votre nom de domaine de manière à tromper le public ou à l'induire en erreur, par exemple concernant la localisation géographique à laquelle le nom se réfère, où encore la nature officielle de son origine

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Vous Vous engagez à ne pas conclure d'accord ou de compromis au sujet d'une quelconque de ces demandes sans le consentement écrit préalable de Gandi qui ne peut être retenu sans motif raisonnable. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .ALSACE.19. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du

système des noms de domaine ;

- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- Pour dégager la Région d'Alsace de ses responsabilités
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

En sus, le Registre se réserve le droit à sa seule discrétion de :

- refuser ou annuler l'enregistrement de tout .ALSACE qui serait contraire aux conditions d'éligibilité
- de suspendre ou détruire l'enregistrement de tout domaine en .ALSACE dont le titulaire ne satisfait plus les critères d'éligibilité du .ALSACE

Vous reconnaissez que Vous avez un obligation continue d'agir en conformité avec les lois applicables et les règlements et de maintenir des informations à jour à tout moment.

La décision du Registre d'accorder, de refuser ou de suspendre un nom de domaine ou l'enregistrement de Votre .ALSACE peut être contestée via la procédure d'Eligibility Requirements Dispute Resolution Policy (ERDRP) pour le .ALSACE.

Le Registre se réserve le droit à sa seule discrétion de refuser ou de suspendre Votre nom de domaine en .ALSACE ou l'enregistrement de Votre nom de domaine en .ALSACE :

- si Vous ne respectez pas les politiques du Registre
- si Vous renseignez des données personnelles erronées ou si Vous ne les mettez pas à jour

Si le Registre met à jour que Vous ne respectez pas les politiques d'enregistrement ou que Vous renseignez des données erronées Vous serez contacté dans le but de clarifier ou de corriger la situation. Si cette violation n'est pas corrigée dans les trente (30) jours Votre nom de domaine sera suspendu pour au moins trente (30) jours durant lesquels Vous serez en mesure de contester la décision de manquement du Registre, en conformité avec les provisions de la procédure de Compliance Requirements Dispute Resolution Policy (CRDRP).

A défaut de correction de Votre manquement avant la période de

30 jours Votre nom de domaine en .ALSACE peut être suspendu ou radié. En cas de suspension et ou de radiation de Votre enregistrement Vous ne serez pas remboursé de Vos frais d'enregistrement.

Vous acceptez être lié par les termes et conditions du lancement initial du TLD par le Registre, incluant sans limitations la période Sunrise, et la période Landrush ainsi que les règles de la procédure de Sunrise Dispute Resolution Policy, et Vous

reconnaissez également que la Région d'Alsace n'est pas responsable de toute perte ou dommage résultant des procédures et procédés liés à la période Sunrise ou la période Landrush incluant sans limitation :

- (a) Votre capacité ou Votre incapacité à obtenir un nom de domaine durant ces périodes
- (b) les résultats de tout différend s'agissant d'une période Sunrise

-fin de l'annexe .ALSACE-